



## Réunion du groupe de travail « révision du périmètre » du site Natura 2000 des « Étangs du canal d'Ille-et-Rance » Compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2015

### Étaient présents :

- Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels, Chargée de mission N2000
- Elodie BOUTTIER, Association Bretagne Vivante, Chargée d'études naturaliste
- Rémy BOURGES, Maire de Dingé
- Xavier BOURGES, propriétaire forestier
- Anne COURTOIS, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine
- Thomas DUBOS, Association Groupe Mammalogique Breton, chargé de mission
- Guillaume DUTHION, Département d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels, Chargé d'études
- Samuel FAUCHON, Région Bretagne, Direction des voies navigables, service patrimoine, bâti
- Alain FOUGLE, Maire de Feins
- Florian GUERINEAU, Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Aline LE FEON, Syndicat mixte du bassin du Linon, technicienne Milieux Aquatiques
- Pierre LETORT, Association Départementale de Chasse Fluviale d'Ille-et-Vilaine
- Tony MOUGENOT, Association Bretagne Vivante
- Christophe RIAUX, Association Eau et Rivières de Bretagne, animateur associatif

### Ordre du jour

1. Rappel du contexte de la réunion
2. Travail en groupe sur les éléments caractéristiques du territoire

### Tour de salle

### Rappels

Armelle ANDRIEU rappelle que la démarche Natura 2000 constitue un atout pour un territoire puisqu'il permet de financer des opérations, travaux ou aménagements permettant de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Cependant, les contrats Natura 2000 ne peuvent être accordés qu'à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Cette condition met en évidence l'inadéquation du périmètre actuel du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille et Rance quant à l'animation du Docob et le montage de contrat Natura 2000.

En effet, la délimitation actuelle du site Natura 2000 correspond aux limites des Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques Faunistiques et Floristiques, mais n'est pas tout à fait adaptée à la répartition effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le secteur. Le cas de la butte des épinettes de l'étang du Boulet est marquant : la prairie à molinie et les landes humides (habitat prioritaire de la directive) de ce secteur à proximité immédiate de l'étang ne sont pas inclus dans le périmètre du site et ne pourront donc pas faire l'objet de restauration par contrats Natura 2000. De plus, certains sites de rassemblement importants pour les chauves-souris ainsi que leurs territoires de chasse se trouvent en bordure du périmètre.

C'est pourquoi l'adaptation du périmètre de la zone spéciale de Conservation figure en priorité 1 dans le document d'objectifs du site (mesure C.4.).

Un premier travail de mise à jour a été réalisé pour remettre la limite du site en adéquation avec les limites parcellaires et pour y inclure les prairies de l'étang du Boulet acquises par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles.

## Restitution du travail en groupe

Deux groupes ont été définis afin de travailler sur une liste des éléments caractéristique du territoire. Il s'agissait en réalité de définir ce qui constitue

Synthèse commune du travail des groupes :

	Éléments caractéristiques du territoire	Effets (+/-) sur les habitats et les espèces	Intérêt de l'inclure dans la révision du site ?
Enjeux socio-économiques	<u>Agriculture/Élevage</u> Diversité des productions, grande culture et élevage relativement extensif	Risque sur les habitats naturels (retournement de prairies) et les intrants, risque d'étalement urbain (sièges d'exploitation)	Proposer des MAEC aux exploitants agricoles pour un ajustement et un renforcement des pratiques extensives (ouverture des milieux, favoriser le développement des proies des chauves-souris). Cependant, les MAEC sont difficiles à vendre et limitées dans le temps.
	<u>Sylviculture</u> La forêt du Bourgouët est gérée par la Société forestière de la CDC. Les bois de Villiéтин et du haut-Tanouarn sont privés et font l'objet d'un Plan Simple de Gestion, de même que la forêt de Tanouarn.	Pression de production suivant les secteurs Production équilibrée (bois de chauffe/bois d'œuvre) Habitats de nombreuses espèces (Barbastelle, lucane Cerf-volant...)	Proposer des contrats Natura 2000 forestiers : (création de mares forestières, travaux de marquages d'arbres sénescents sans enjeu de production, travaux d'irrégularisation de peuplement forestier...), exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en cas de signature de la charte Natura 2000.
	<u>Navigation</u> Forte fréquentation touristique du canal d'Ille-et-Rance : une centaine de bateau par mois sur la période estivale pour un total annuel de 500.		Sensibilisation des bateliers à la préservation des milieux aquatiques et aux espèces associées.
	<u>Infrastructures routières</u>	Rupture de la continuité écologique, mortalité d'espèces	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires dans le cadre de contrats Natura 2000.
	<u>Propriétés publiques</u>		Maitrise foncière, inclure des clauses environnementales dans les baux ruraux et/ou convention de gestion de ces parcelles.
	<u>Étalement urbain</u>	Fragmentation des habitats d'espèces, perte de continuité écologique	
	<u>Circuit de Kart – moto cross</u>	Dérangement de la faune	

	Éléments caractéristiques du territoire	Effets (+/-) sur les habitats et les espèces	Intérêt de l'inclure dans la révision du site ?
Enjeux socio-économiques	<u>Chasse</u>	Régulation des nuisibles, Suivi et observations des populations d'oiseaux d'eau	
	<u>Pêche</u>		
	<u>Activités naturalistes</u> Forte attractivité du secteur de Bazouges-sous Hédé et des marais de vaux pour les naturalistes		
	<u>Parcs éoliens</u> Plusieurs projets de parc éolien sur les secteurs de Québriac et de Marcillé-Raoul	Risques de mortalité pour la faune volante	Proposer une gestion/exploitation des parcs éoliens qui minimisent les risques pour la faune volante.
	<u>Tourisme, fréquentation</u> Risques vis-à-vis du promeneur du maintien des arbres morts et sénescents	Dérangement, contrainte de mise en sécurité du vieux bois	Canaliser la fréquentation, proposer des actions de sensibilisation.
Enjeux écologiques	<u>Rigoles d'alimentation du canal</u> La rigole du Boulet et ses rigoles annexes : (Landehuan et Tanouarn) ne sont plus utilisées pour alimenter le canal d'Ille-et-Rance et vont être cédées par la Région au Département d'Ille-et-Vilaine au titre des ENS	Forte attractivité pour les chauves-souris, Trame verte et bleue, continuité écologique pour de nombreux groupes d'espèces (loutre, poissons, odonates, amphibiens)	Restauration de la continuité du site. Propositions de contrats Natura 2000 pour l'entretien des boisements périphériques, la gestion de la végétation du fond de rigole... Protection des habitats d'espèces.
	<u>Canal d'Ille-et-Rance</u> Ses rives boisées, ses annexes hydrauliques (mares, fossés...) et l'étang de Villemorin (la Plousière à Guipel)		
	<u>Clocher de l'église de Dinqé</u>	Présence d'une colonie de Grand murin	Colonie déjà protégée par un Arrêté de Protection de Biotope en date du 28 février 2014. Suivi de la colonie par Bretagne Vivante.

	Éléments caractéristiques du territoire	Effets (+/-) sur les habitats et les espèces	Intérêt de l'inclure dans la révision du site ?
Enjeux écologiques	<u>Bocage</u>	Forte attractivité pour les chauves-souris, Trame verte et bleue, continuité écologique pour de nombreux groupes d'espèces	Actions déjà mises en place par les BV dans le cadre de Breizh Bocage : replantation, vieillissement du bocage, non renouvellement, protection... Propositions de contrats Natura 2000 pour l'entretien des boisements sans enjeux de production
	<u>Hydrologie</u> Ligne de partage des eaux au niveau du grand bief : deux bassins versants, deux structures de BV et deux SAGE		
	<u>Zones de chasse des chauves-souris</u> Identification en 2012 des territoires de chasse des chauves-souris par le Groupe Mammalogique Breton et Bretagne Vivante		Protection des habitats à la fois d'usage sylvicole ou agricole
	<u>Vallée des moulins</u> Vallée boisée encaissée entre l'étang de Hédé et le bourg de Saint-Symphorien	Zone de chasse et présence de colonies de Chauves-souris Habitats boisés d'intérêts communautaires ?	Protection des habitats et des gîtes Aménagements artificiels en faveur des chauves-souris dans le cadre de contrats Natura 2000
	<u>Zones humides</u> Identifiées ou non dans les inventaires des BV. Mares, zones humides, têtes de bassin versant, zones de source de la Donac et de l'Ille...		
	<u>Étang de Rolin</u> ZNIEFF de type 1 – figure à l'inventaire des tourbières de Bretagne. Commune de Québriac.	Habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces	Protection des habitats, préservation de la qualité de l'eau... Proposition de contrats Natura 2000 ou MAEC pour des mesures de fauche ou pâturage extensif.
	<u>Prairies naturelles</u>		
	<u>Cours d'eau favorables à l'Agriion de Mercure</u> Présence d'une population d'Agriion de Mercure sur le cours d'eau situé entre les étangs de Bazouges et de la Bézardière	Espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la directive Habitats)	Gestion des habitats de l'Agriion de Mercure : entretien de la ripisylve, gestion de la strate herbacée...

	Éléments caractéristiques du territoire	Effets (+/-) sur les habitats et les espèces	Intérêt de l'inclure dans la révision du site ?
Enjeux écologiques	<u>Réseau de mares</u>	Le triton crêté (espèce de l'annexe II de la directive Habitats) est à rechercher. D'autres espèces de l'annexe IV de la directive habitats sont présentes sur le territoire : rainette arboricole, crapaud calamite, triton marbré...	augmenter le potentiel d'habitats Création – restauration de mares
	<u>Étang aux moines</u> ZNIEFF de type 1. L'étang est géré par la fédération pour la pêche d'Ille-et-Vilaine pour la production piscicole. Propriété de l'État – source de l'Ille	Habitats d'intérêt communautaire : landes humides. Fermeture de la végétation par les saules. Habitats de nombreux groupes d'espèces : oiseaux, loutre, chauve-souris, poissons...	Protection des habitats, préservation de la qualité de l'eau...
	<u>Marais des Vaux</u> ZNIEFF de type 1, identifiée dans les ENS potentiels du Département d'Ille-et-Vilaine. Prairies humides et étangs en voie de comblement.	Habitats d'intérêt communautaire (mégaphorbiaies, ceintures végétales...) et habitats d'espèces : loutre, amphibiens, poissons (frayères à brochet)	Restaurer la continuité du périmètre, gestion hydraulique des étangs, augmenter le potentiel d'habitats des espèces de milieux humides
	<u>Boisements</u> La forêt du Bourgouët est gérée par la Société forestière de la CDC. Les bois de Villiétin et du haut-Tanouarn sont privés et font l'objet d'un Plan Simple de Gestion, de même que la forêt de Tanouarn.	Habitats d'intérêt communautaire (Habitats boisés, landes humides, pelouses à Littorelles...) et habitats de nombreux groupes d'espèces : oiseaux, chauves-souris(Barbastelle),amphibiens, espèces saproxyliques	Restaurer la continuité des habitats naturels du site Encourager/renforcer la gestion sylvicole en faveur de la biodiversité
	<u>Haute Vallée de l'Ille</u> Prairies humides situées en tête de bassin versant – source de l'Ille	Habitats d'intérêt communautaire et habitats de nombreux groupes d'espèces Corridor biologique entre les étangs	Proposition de contrats Natura 2000 ou MAEC pour des mesures de fauche ou pâturage extensif.

Parmi les éléments du patrimoine naturel à prendre en compte également dans la réflexion : les espèces végétales d'intérêt communautaire ou patrimoniales inventoriées par le Conservatoire Botanique de Brest et les ZNIEFF de type 1 présentes sur le territoire (cf. annexes) :

- Étang d'Andouillé : présence de pelouses à Littorelles et de Fluteau nageant (espèce d'intérêt communautaire), Comaret des marais...
- Landes et tourbières de Saint-Léonard : landes humides (habitat prioritaire de la directive Habitats), trèfle d'eau...
- Fontaine de l'Ille : landes humides (habitat prioritaire de la directive Habitats), fluteau nageant...
- Étang de basse forêt : landes humides et tourbière (habitat prioritaire de la directive Habitats), Comaret des marais...
- Étang de Beaulieu – Aubigné : zones humides, linaigrette à feuille étroite...

## Discussion

---

Suite aux échanges des groupes de travail, les participants ont dû identifier les secteurs à inclure absolument à la révision du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance. Parmi ceux-ci figurent (sans ordre de priorité) : l'étang de Rolin, la vallée des moulins, cours d'eau favorables à l'agrion de Mercure, bois de Villiétin et forêt du Haut-Tanouarn, anciennes rigoles d'alimentation du canal et les landes humides de la forêt de Tanouarn, vallée de l'Ille et étang aux moines, marais de Vaux.

## Relevé de décision

---

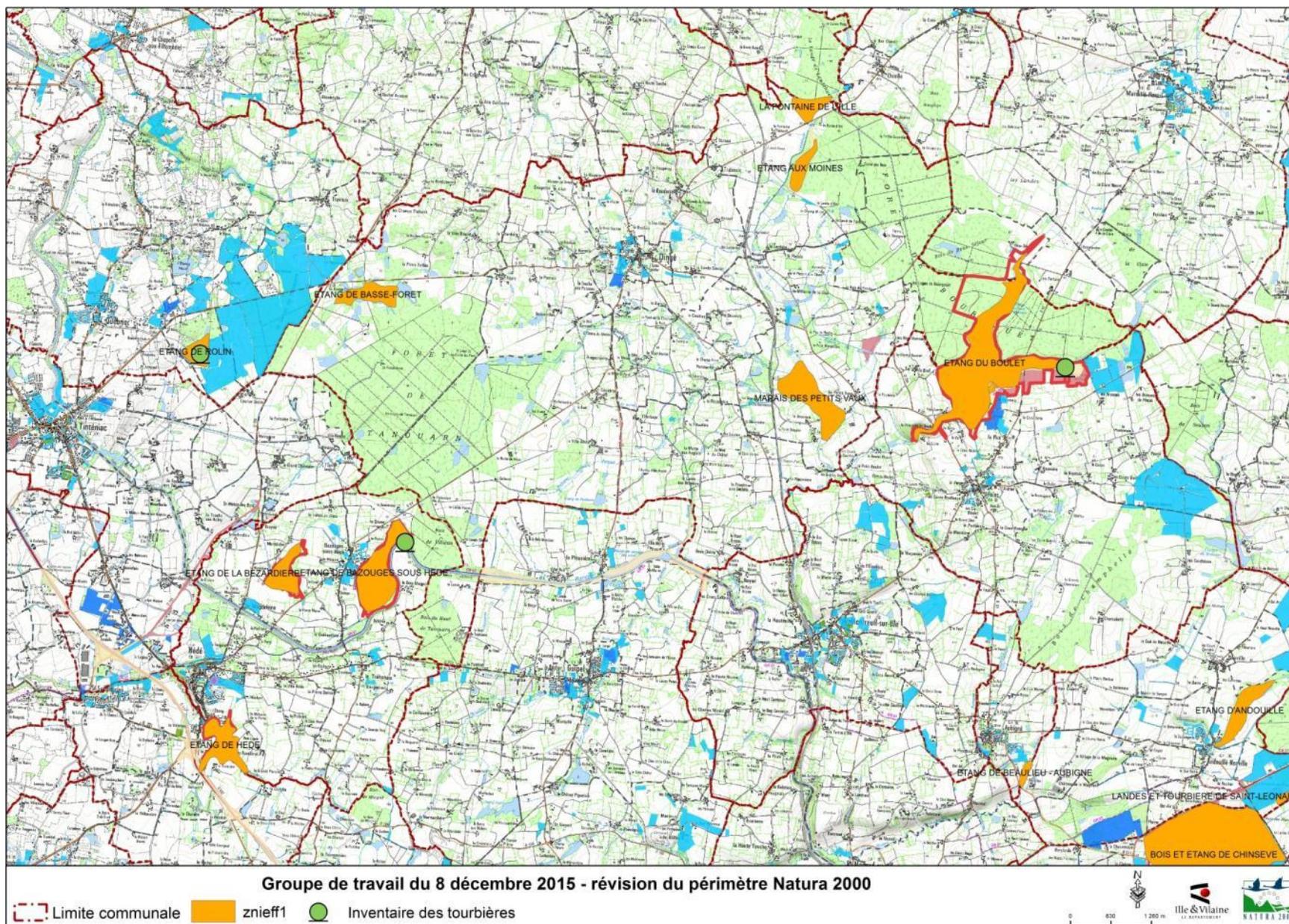
Les propositions de secteurs à intégrer à la révision du périmètre Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance figurent en pièce-jointe. Pour une meilleure cohérence en terme de gestion et d'animation du site Natura 2000, un travail de cartographie sera réalisé afin d'ajuster le périmètre à l'échelle de la parcelle cadastrale.

Ces propositions seront présentées pour avis au comité de pilotage début 2016 et un nouveau groupe de travail se réunira afin de réajuster le périmètre. L'année 2016 sera consacrée à un travail de récolte des données naturalistes, en particulier en ce qui concerne les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Les propriétaires concernés par ce projet de révision seront contactés et informés, par le biais de courrier et réunions d'information, et seront invités aux groupes de travail.

Il est important de rappeler que cette démarche de révision du périmètre Natura 2000 ne pourra aboutir sans adhésion complète des collectivités à cette démarche (communes et communautés de communes, syndicats de bassin-versant...). Ainsi, tout le comité de pilotage, les propriétaires, exploitants et usagers... sont associés dès le début afin de lever dès-à présent les points de vigilance.

## Annexe 1 : Carte des ZNIEFF de type 1 et localisation de l'inventaire des tourbières de Bretagne



Annexe 2 : localisation des espèces végétales d'intérêt communautaire sur le territoire  
(les cercles correspondent à des centroïdes d'inventaire et non aux limites exactes de la zone de prospection)

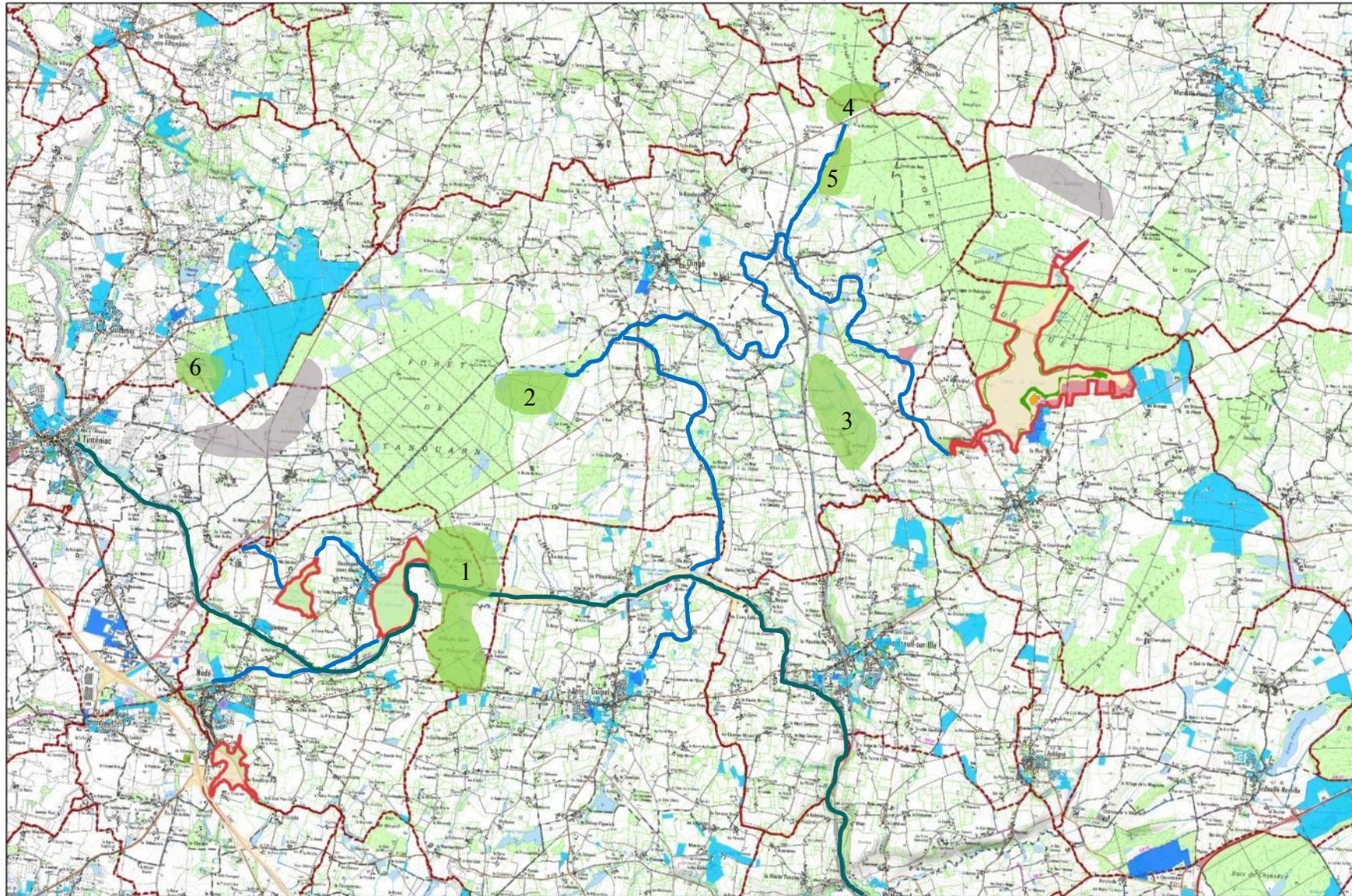


Espèces végétales de l'annexe II de la directive Habitats - Faune - Flore

-  *Coleanthus subtilis*
-  *Luronium natans*
-  Périmètre cadastral



Annexe 3 : Synthèse des discussions du groupe de travail



Groupe de travail du 8 décembre 2015 - révision du périmètre Natura 2000

  Limite communale   
   Propriété départementale   
   COMMUNES   
   COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



- Rigole du Boulet, rigoles annexes et cours d'eau favorables à l'agrion de Mercure
- Canal d'Ille-et-Rance, annexes hydrauliques et boisements périphériques
- Projets de parcs éoliens de Québriac et Marcillé-Raoul
- Milieux naturels à intégrer à la révision du périmètre (1 bois de Tanouarn – 2 landes de Tanouarn – 3 marais de Vaux – 4 sources de l'Ille – 5 étang au moines- 6 étang de Rolibn...)